

Grenoble, le 26 juillet 2021

COMMUNIQUE

RÉSISTER FO
ET NE PAS LÂCHER

Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 02
Tél. 04 76 09 76 36
Email : udfo38@fo38.fr

Le gouvernement, après les annonces du président Macron, a présenté au Parlement un projet de loi prévoyant le licenciement de salariés de plusieurs professions, du public et du privé, s'ils ne se faisaient pas vacciner. Le Parlement a réécrit le texte et modifié cette possibilité de licenciement par une suspension du contrat.

Pour l'UD FO de l'Isère, l'un et l'autre sont inacceptables.

Sous couvert d'obligation vaccinale et de pass sanitaire, cette loi s'attaque aux fondamentaux tant du Code du Travail que du Statut de la Fonction publique et aux droits des salariés.

Elle instaure une *généralisation du contrôle d'identité*, il remet en question la liberté de choix, la liberté de circulation, le secret médical.

Alors que, selon le gouvernement, il n'y a pas assez de doses de vaccin pour tout le monde,

Alors que les salariés dits de seconde ligne ont fait front, souvent dans des conditions inacceptables,

Alors même que le gouvernement continue de fermer des centaines de lits d'hôpitaux,

Alors que les soignants ont dû travailler pendant plusieurs mois, souvent sans protection, sans matériel, obligés de venir travailler, bien que contaminés par le virus ou cas contact,

Tous seraient, demain, menacés de suspension de leur contrat, sans salaire, par qu'ils ne se sont pas fait vacciner ?

La vaccination contre la COVID doit rester un choix et ne pas être imposée. Ce n'est pas le principe de vaccination qui pose problème mais bien le fait que la crise sanitaire soit un alibi pour restreindre encore plus de droits des salariés.

Elle ne saurait ériger les vaccinés contre les non vaccinés, alors même que le gouvernement continue sa politique destructrice de l'assurance chômage, qui entraînera dès le 1er octobre une baisse moyenne de 17 % des allocations pour plus d'un million de salariés privés d'emploi et qu'il envisage le recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans.

Attachée à la préservation des droits individuels et collectifs, l'Union Départementale FO de l'Isère exige toujours l'abrogation de l'état d'urgence et de la loi instaurant le pass sanitaire.

Le PASS SANITAIRE ne fera pas taire nos revendications !